
ICANN74 | Forum de politiques – Discussions du GAC : utilisation malveillante du DNS et rédaction de communiqué
Mardi 14 juin 2022 – 16h30 à 17h30 AMS

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : S’il vous plait, veuillez prendre place. Nous allons commencer dans quelques minutes.

Je demande aux collègues qui se trouvent au fond de la salle de bien vouloir reprendre place. Nous sommes déjà à l’heure de début de notre séance. Donc, bienvenue.

Nous allons utiliser les 60 minutes qui nous restent pour passer en revue certains aspects de notre ordre du jour.

Tout d’abord, nous allons écouter des mises à jour de deux groupes de travail du GAC. Nous essayons donc de passer en revue des choses que l’on aurait dû passer en revue pendant la séance plénière, mais pour lesquelles nous n’avons pas eu le temps de finir.

Ensuite, nous allons avoir une mise à jour du-- pardon, nous allons faire un point sur notre rédaction du communiqué.

Et maintenant, permettez-moi de passer la parole à Brian Beckham, de l’OMPI, qui va donc nous présenter son sujet.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

BRIAN BECKHAM :

Merci, Manal. Bonjour, chers collègues.

J'ai dit pendant la plénière que je suis ici en représentation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Nous sommes une OIG qui se focalise sur la propriété intellectuelle, l'élaboration de normes et la protection.

Je suis ici donc au nom de la coalition des OIG qui n'ont pas pu venir à cette réunion en présentiel, mais nous sommes restés en contact au fil de ces années.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le GAC pour son soutien sans faille, au fil de ces années. Certains d'entre vous se souviendront, en 2016, d'une lettre des Nations Unies, du Secrétaire général des Nations Unies, qui lançait un appel à l'ICANN pour fournir des protections aux identificateurs des OIG dans le système des noms de domaine.

J'ai mentionné l'OMPI et je suis ici au nom d'un certain nombre d'OIG, des OIG qui ne peuvent-- par exemple, l'Organisation mondiale de la Santé, des organisations qui ont une mission humanitaire et sociale au nom des États membres et des unités constitutives mondiales.

Donc j'ai dit que je travaille à l'OMPI, l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle. Et en 1999, à la demande de

certaines membres, nous avons créé un système UDRP pour répondre aux litiges concernant les noms de domaine et les marques enregistrées. Depuis, certains ccTLD ont adopté l'UDRP avec des variations et l'ont utilisé pour gérer leurs litiges concernant des marques et des noms de domaine.

Et nous avons écouté en plénière certains représentants des ccTLD qui sont ici au GAC.

Et donc, l'UDRP a été créé pour les détenteurs de marque. Et les OIG sont confrontées à des difficultés pour accéder à l'UDRP qui sont dues à des privilèges qui sont accordés conformément à la loi internationale et à la manière dont les noms des OIG et les acronymes des OIG sont couverts conformément au traité de Paris, qui est différent de la manière dont sont couvertes les marques enregistrées.

Donc un groupe de travail a été créé il y a un an, sous la direction de Chris Disspain, pour se focaliser sur la protection des OIG, afin qu'ils puissent accéder aux mécanismes UDRP auxquels ils ne peuvent pas accéder parce qu'ils sont donc créés conformément au traité de Paris et qu'ils ont des immunités accordées par ces traités internationaux.

Je vous rappelle ici qu'il est fondamental pour les OIG de pouvoir fonctionner de manière neutre pour pouvoir mettre en place leurs mandats.

Nous avons eu, en plénière, une présentation de la société qui gère le .POST. Et pour vous donner un exemple de la partie contractuelle, l'ICANN utilise des dispositions contractuelles différentes pour refléter les OIG, les statuts des OIG, qui sont différentes des entités commerciales pour ce qui est de la résolution des litiges.

Je suis ravi de vous dire que des compromis ont été atteints dans le Groupe de travail pour arriver à ce que l'on croit être des résultats positifs. Nous sommes optimistes pour un vote d'approbation à cette réunion de l'ICANN.

Il y a eu un petit retard dans le processus, mais nous espérons donc que tout cela pourra se résoudre de manière optimiste et que cela sera soutenu par le conseil de la GNSO.

Nous savons qu'il y aura une opportunité de consultation publique après le vote de la GNSO, si ce vote est positif. Ensuite, cela sera soumis au Conseil d'administration. Et ce sera l'opportunité pour le GAC, si les membres souhaitent faire un commentaire, de soumettre un commentaire. Et bien entendu, nous avons dit que nous sommes disponibles pour aider ou contribuer à la phase de mise en œuvre.

Voilà le rapport du Groupe de travail sur les droits curatifs des OIG. Nous avons envoyé un document sur la liste de diffusion, une liste des OIG, des identificateurs des OIG, concernant un travail

relatif à un processus pour gérer les demandes de retrait de noms d’OIG sur la liste de noms protégés du GAC. Nous avons une liste avec les noms des OIG en deux langues. Il y a eu un travail entre les sessions pour retracer un petit peu l’histoire de tout cela, pour être sûr que le document reflète de manière appropriée l’état de situation aujourd’hui. Donc nous continuons à travailler sur cela et nous espérons pouvoir vous fournir donc une liste mise à jour et le processus mis à jour pour la maintenance de cette liste des OIG et nous espérons que ce sera complété bientôt.

Voilà notre rapport et j’espère pouvoir vous donner de bonnes nouvelles très bientôt. C’est tout ce que j’avais à vous dire.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Brian, pour cette mise à jour. Et nous sommes ravis d’écouter ces bonnes nouvelles. Est-ce qu’il y a des questions ou des commentaires. Oui, allez-y, s’il vous plait.

ARGENTINE :

Merci pour cette information. C’est très utile.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Pouvez-vous indiquer votre nom s’il vous plait pour les transcriptions ?

ARGENTINE : Oui, je suis Gabriela ; représentante d'Argentine. J'aimerais souligner que nous aimerions introduire de nouveaux noms dans la liste des OIG. Et je voudrais savoir, donc, la date et la procédure à suivre pour ce faire, et savoir également quel serait le type de protection assuré. Merci beaucoup.

Excusez-moi, je reprends la parole. Je voudrais savoir dans les jours à venir, dans les semaines à venir, connaître le mécanisme pour introduire s'il y a des changements au niveau des protections des OIG.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Gabriela. Désolée de ne pas vous avoir reconnue avec le masque à distance.

Je pense que la question concerne le fait de savoir comment ajouter des noms des OIG dans la liste, et quels en sont les bénéfiques.

BRIAN BECKHAM : Oui. Merci pour la question.

Pour ce qui est du processus, et je réfléchis à voix haute quel serait le processus-- le processus de gestion de la liste n'est pas encore finalisé et il fait l'objet du travail du groupe. Et il y a

plusieurs documents qui sont créés. Donc ce processus doit être finalisé.

Et comme j'ai dit avant, nous retraçons un petit peu l'histoire pour que le document lui-même puisse refléter de manière exacte l'état de situation. Donc il n'y a rien. Il n'y a aucun changement significatif par rapport à la version préliminaire que nous avons déjà fait circuler. Il y a des petits changements, des références qui ont été ajoutées par rapport à certains avis du GAC ou des communiqués par exemple.

Pour ce qui est de la protection, actuellement, vous vous rappellerez qu'il y a un moratoire par rapport à l'enregistrement des noms et des acronymes des OIG. Qu'est-ce qu'on attend ? On espère que le travail de ce Groupe de travail sur les droits curatifs qui vient de finir-- nous espérons que ce moratoire sera levé et nous pourrions, à ce moment-là, avoir la capacité pour les OIG d'enregistrer son nom complet et que celui-ci sera protégé. C'est-à-dire qu'aucune tierce partie ne pourrait enregistrer ce nom complet.

Je m'excuse. Je n'avais pas trop compris la dernière partie de votre question. Désolé.

ARGENTINE :

Je voulais juste savoir la date et savoir quelle était la protection

et vous venez d'y répondre. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, l'Argentine. Ensuite, j'aimerais donner la parole à Suada, et nous allons donc écouter un rapport du Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international, qui est donc dirigé par Suada, représentante de la Bosnie-Herzégovine, et Lina, représentante de la Lituanie. Ce sont donc les représentants du GAC de la Bosnie-Herzégovine et de la Lituanie.

Suada, vous avez la parole.

SUADA HADZOVIC : Bonjour. Bonjour, bonsoir. Je suis Suada. Je suis représentante de la Bosnie-Herzégovine et je suis coprésidente du Groupe de travail du GAC sur les droits humains et le droit international. Je suis représentante du GAC dans la piste de travail du Groupe intercommunautaire de l'ICANN. J'aimerais remercier Julia Charvolen du soutien de l'équipe de soutien, et Giacomo qui est membre également de ce Groupe de travail et observateur du GAC du Groupe de coordination de la communauté. Je veux les remercier pour leur aide dans la préparation de ce rapport.

Permettez-moi de faire une petite introduction de la piste de travail 2 pour les nouveaux arrivants au GAC.

Comme vous le voyez, en novembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé donc le rapport final de la piste de travail 2 sur le renforcement de la transparence et de la responsabilité de l'ICANN.

En novembre 2019 donc, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations et a demandé à la communauté de mettre en place ces recommandations.

À l'ICANN 69, en octobre 2020, le Groupe de travail sur les droits humains et le droit international s'est mis d'accord par rapport à la recommandation 1 de ces recommandations. Et ce rapport final a 160 recommandations sur un grand nombre, un éventail d'aspect, qui sont divisées en huit problématiques. Vous trouverez toutes ces informations sur l'implication du GAC dans ce processus sur le lien que vous trouvez sur l'écran.

Alors, notre travail, actuellement, se concentre sur la première recommandation, à savoir la définition de la diversité.

Pendant l'ICANN 73, notre Groupe de travail sur les droits humains et le droit international a passé en revue le document de perspective de l'ICANN. Nous avons donc revu la recommandation 1.1 sur la définition de la diversité, et particulièrement sur les sept éléments identifiés comme faisant partie de la diversité dans le rapport.

Nous avons également un outil. Il s'agit d'un outil concernant la diversité au niveau de la participation et la diversité au niveau de la contribution éclairée.

Donc nous avons également un travail qui a été fait et des discussions avec le Groupe de coordination de la communauté.

Diapo suivante, s'il vous plait.

Ce Groupe de coordination de la communauté a été créé pour servir en tant que forum, pour coordonner, prioriser, mettre à jour et signaler le progrès de mise en œuvre de chaque groupe individuel, y compris un échange de meilleures pratiques. Le focus — pardon, le Groupe se focalise sur les recommandations 1 et 3.

Nous avons eu deux réunions jusqu'à maintenant ; la première était le 5 avril 2022. Nous sommes tombés d'accord sur la proposition de commencer les discussions par rapport à la recommandation 1. Le 20 avril 2022, les représentantes du GAC et les observateurs ont commencé les discussions sur la recommandation 1 sur la liste de diffusion du CCG. Et le 5 mai, nous avons eu une deuxième réunion où nous avons présenté aux participants l'approche du GAC en ce qui concerne la diversité.

Et ensuite, après donc les contributions du GAC en ce qui concerne la diversité, le Groupe de coordination de la

communauté CCG a décidé que ses membres allaient parler. Donc on a discuté par rapport à cette recommandation.

Le GAC est une exception parce que nous avons donné le coup d'envoi, si vous voulez, à ce groupe de coordination. Je ne demande pas du feedback du GAC par rapport au document de ce Groupe parce qu'il est encore en cours de discussion. Mais moi, en tant que représentante primaire de ce Groupe de coordination de la communauté, je crois que je dois tenir mes collègues informés du fait que les discussions sont en cours pour que vous soyez au courant de tout changement qui pourrait mériter votre attention et pour améliorer les communications par rapport à la mise en œuvre.

L'organisation ICANN a créé une page centralisée où vous pouvez voir toutes les mises en œuvre de l'organisation ICANN, de la communauté, ainsi que des groupes des différents groupes de la communauté. Et cette nouvelle page contient des schémas, des graphiques qui vous permettent de voir les progrès au niveau de la mise en œuvre.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup de votre travail dans la direction conjointe de ce groupe de travail sur [inaudible] et pour avoir mis à jour le GAC sur les activités de coordination avec la communauté.

Est-ce qu'il y a des questions ? Alors, permettez-moi donc de donner la parole à Brian encore une fois, qui va nous faire une mise à jour courte sur un thème concernant l'UDRP. Brian, vous avez la parole.

BRIAN BECKHAM :

Ce point se rapporte à un courriel du 17 mai dans la liste de diffusion du GAC.

J'ai mentionné tout à l'heure qu'en 2019 l'UDRP avait été créé, qui est justement la politique uniforme pour la résolution de litiges. Et à ce moment-là, et depuis ce moment-là, nous avons géré plus de 60 000 cas et 100 000 noms de domaine concernés. Tout cela concernant des personnes qui travaillent, qui font du télétravail depuis leur maison. Et c'est de plus en plus — c'est des cas de plus en plus nombreux. Donc cela demande un usage beaucoup plus fréquent de cet outil sur l'Internet.

Au cours des dernières années, il y a une accélération de l'usage de cet outil. Après la série des nouveaux gTLD, il y a eu un débat sur l'effort des révisions de l'UDRP parce qu'il datait de 1999. À l'époque, il y avait les nouveaux gTLD. Et il y avait beaucoup de thèmes à aborder. Donc ce n'était pas peut-être le meilleur moment pour une révision de l'UDRP.

Il y a eu récemment ce que l'on appelle un état de mise à jour de

la politique, fait par le personnel de l'ICANN, où l'on a abordé la question de l'UDRP, certains points clés, pour vérifier s'il était utilisé de manière efficace et s'il servait au but original.

L'OMPI et d'autres parties prenantes de la communauté ont fait des commentaires, ainsi que quelques commentaires du GAC, sur des questions ponctuelles. Et nous avons analysé ce qui s'était passé par rapport à l'UDRP.

Quant à la révision de l'ICANN sur l'UDRP, la question n'est pas tout à fait claire. Je vais revenir à la réunion de l'ICANN 60 à Abu Dhabi en 2017, où l'on disait que le GAC avait reçu un rapport complet du PDP de la GNSO et les mécanismes de protection de tous les TLD, et que les membres avaient remarqué que les implications de ce travail présenté entre les mains des experts et les autorités gouvernementales en même temps que l'OMPI –

L'avis du GAC d'Abu Dhabi présentait une révision de tous les mécanismes de protection. Vous vous souviendrez peut-être qu'on a fait un travail pendant quatre ou cinq ans pour analyser les mécanismes des protections pour les nouveaux gTLD, ce qui incluait particulièrement l'UDRP. Parce que cela allait être analysé pendant l'étape deux, où nous sommes aujourd'hui.

Ce que je voudrais mentionner en particulier, et cela a été mentionné aussi dans les commentaires de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux, concerne les projets soutenus par

le personnel de l'ICANN. C'était la section 13.1 des statuts constitutifs de l'ICANN qui s'appelle avis des experts extérieurs, et dit : l'objectif d'obtenir un avis d'experts externes a pour but de tirer profit des connaissances existant dans le secteur public ou privé pour l'amélioration du travail de l'ICANN. Dans ces cas-là, s'il s'agit d'entités spécifiques qui peuvent apporter des connaissances spécifiques, le Conseil d'administration et les unités constitutives doivent obtenir l'avis de ces organismes ou de ces personnes extérieures dans une note adressée à l'ICANN.

Excusez-moi, je n'ai pas la date de cette note. Je crois que c'était il y a deux ans, dans l'Association européenne de titulaires de marques commerciales qui s'appellent MARQUES. Une lettre a été envoyée à l'ICANN, en présentant cette idée d'un processus accéléré.

La question qui se pose est la suivante. Est-ce le moment d'invoquer cette section de statuts constitutifs à l'OMPI qui a créé l'UDRP et qui le gère depuis ce moment-là ? Et c'est là que les statuts constitutifs ne sont pas clairs pour savoir comment on peut insérer cela dans le processus d'élaboration de politiques de l'ICANN, pour présenter un document des experts informant sur le processus de politiques de l'ICANN qui se rapporte à la charte de la piste de travail 2 qui n'a pas été complétée jusqu'à présent. Ou bien se peut-il que ce document s'écarte de cette charte et que l'on puisse compléter le projet.

intègre les noms géographiques.

Ceci n'a pas été envoyé à l'ensemble du GAC, pas encore. Mais nous voyons si cela peut se faire pendant cette réunion. On a été d'accord en ce sens que l'envoi avait été fait avec très peu d'avance. Donc l'idée serait de trouver une occasion entre cette réunion et l'ICANN 75, mais je veux que tout le monde soit au courant, tous les collègues du GAC. Et bien sûr, nous allons poursuivre ces discussions par courriel jusqu'à la prochaine réunion en présence.

Nous allons informer. Je demande aux collègues qui ont participé à cette discussion, est-ce que vous avez des questions, des commentaires ? Je ne vois pas de main dans la salle. Je pense que nous pouvons considérer comme conclu ce rapport.

Domenico, pardon.

ITALIE : Domenico [Alfieri], représentant de l'Italie. Vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui.

ITALIE : Merci d'avoir analysé cette contribution que nous avons faite à la dernière minute. Notre proposition est de commencer la

discussion avec tous les membres du GAC. C'est pourquoi nous n'avons même pas partagé notre contribution complète avec tous les membres, parce que, pour nous, il est important en premier lieu d'en discuter tous ensemble dans une réunion avant l'ICANN 75, peut-être. Je ne sais pas si l'on pourrait maintenant introduire quelque chose à ce propos dans l'avis ou dire que nous, enfin, envisageons une réunion ou si l'on peut dire que le GAC pourrait programmer une réunion pour voir si cela serait possible et pour élargir cette protection de l'UDRP pour justement les indicateurs géographiques.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Domenico. Je crois que l'on n'a pas très bien entendu ce que vous avez dit, tout ce que vous avez dit. Pour être sûre que j'ai bien compris, vous suggérez d'inclure-- que nous incluons dans le communiqué cela ?

ITALIE :

Je le suggère si cela est possible. Si nous pouvons inclure dans le communiqué l'intention du GAC d'organiser une réunion pour, enfin, voir cette possibilité d'élargir l'UDRP pour les indicateurs géographiques. Voilà ma proposition.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Domenico. Je crois que nous

pouvons enfin refléter cette discussion qui a eu lieu pendant cette séance et que cette question a été soulevée et que notre intention est de poursuivre ces débats. Si c'est ce que vous avez voulu dire.

Velimira a levé la main. Allez-y, Vélmira.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Merci, Madame la Présidente. Moi, j'interviens parce que j'ai fait partie du petit groupe qui a discuté de ce thème. Premièrement, les autres collègues qui ont participé peuvent intervenir à tout moment.

Mon impression était la suivante. Il semblait qu'il y avait une entente générale pour inclure un texte dans le communiqué concernant les questions importantes pour le GAC, tel que vous l'avez dit, Madame la Présidente, en disant que cela fera l'objet de débats plus tard.

Pour répondre à Domenico, je crois que nous pouvons mentionner l'intention de faire un débat sur le point d'un élargissement de l'UDRP, suivant ce qui a été proposé par certains membres du GAC. Et nous disons que nous allons réfléchir et débattre ce sujet. La deuxième partie de votre suggestion, Manal.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Je vois les États-Unis ; allez-y, Susan.

Nigel, excusez-moi, je n'ai pas vu votre main. Je suis désolée.
Excusez-moi. Très bien, Nigel s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Il n'y a aucun problème. Je serais ravi de laisser Velimera parler en premier.

Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni.

C'est une intervention très intéressante de nos amis de la Commission européenne. Et nous serons tout à fait disposés à parler de cette question. Nous devrions y réfléchir, bien entendu. Et je devrais en faire part à mes collègues dans mon pays pour savoir comment aborder cette question. Mais bien sûr que nous pourrions en parler. Mais je pense qu'on devra mener cette discussion de manière appropriée. Voilà ce que je voulais dire.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Nigel. Oui, cette discussion a été donc présentée à la dernière minute. Ce n'était pas quelque chose de planifié. Et bien entendu, les collègues doivent se préparer, faire des consultations. Merci. Allez-y, Velimira. Je voulais juste — oh, pardon, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Il y a plusieurs perspectives par rapport à la question des indicateurs géographiques dans l'UDRP. Les États-Unis seraient disposés à réfléchir par rapport à cette question. Et je vais m'arrêter là.

Et nous voudrions savoir quel est le texte proposé pour le communiqué.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Très bien. C'est noté. Y a-t-il d'autres questions? Très bien. S'il n'y en a pas, permettez-moi de remercier encore une fois nos collègues Suada, Brian. Et je voudrais remercier également tous les collègues qui ont contribué à ce travail. Lina, je sais qu'elle est quelque part ici. Très bien. Merci pour tous ces efforts.

Je pense qu'on peut passer maintenant à la partie de rédaction du communiqué.

En général, nous parlons du processus de rédaction du communiqué pendant la séance plénière d'ouverture. Mais le tour de table a pris plus longtemps que prévu, et nous n'avons pas eu le temps. Je vais donc passer en revue très brièvement ce processus pour les membres du GAC qui sont nouveaux.

Comme vous le voyez sur le schéma, il y a un processus pour la rédaction du communiqué. La préparation commence deux semaines avant la semaine de la réunion.

Pendant la semaine de la réunion, nous avons donc prévu des points de situation par rapport à la révision du communiqué. En général, nous essayons de décider pendant ces séances prévues quels seraient les sujets que l'on pourrait incorporer dans le communiqué, et nous assignons également des rédacteurs qui vont donc nous fournir le texte que nous souhaitons inclure dans le communiqué.

Et cette rédaction peut être faite de manière collaborative. Nous avons donc plusieurs séances de rédaction aujourd'hui, demain, après-demain. Nous utilisons Google Doc pour les contributions des membres du GAC. Et sur la base des progrès que nous faisons dans la version préliminaire, on prend la décision soit de clore la collaboration en ligne à un moment donné et faire, donc, finir la rédaction uniquement par le biais du groupe de soutien du GAC.

Ensuite, les responsables de la rédaction du communiqué sont encouragés à tout moment de contacter le personnel de soutien pour des références, pour des vérifications par rapport aux pratiques habituelles.

Après la réunion, une fois que nous avons fini la rédaction du communiqué et une fois que ce communiqué est finalisé, nous

avons une période de 72 heures pour que tout le monde puisse avoir la possibilité de le lire et de l'examiner, notamment les personnes qui participent à distance. Et il est important de dire que l'objectif de cette période de révision n'est pas de réouvrir les sujets de débats, mais plutôt de chercher à voir ou à vérifier s'il y a des choses que l'on n'a pas incluses.

Ensuite, à l'issue de cette période de 72 heures, le communiqué est adopté s'il n'y a pas d'objection. Et dans les rares cas où il y a des objections, nous introduisons dans le processus la possibilité de prévoir un appel ou une séance, mercredi de cette même semaine, pour résoudre les points controversés afin d'aboutir à au communiqué dans les plus brefs délais.

Si nous passons donc à la diapo concernant la rédaction elle-même, nous utilisons comme je l'ai dit Google Doc. Assurez-vous donc que vous êtes en mode suggestion sur Google Doc et assurez-vous de faire vos commentaires à l'endroit approprié. Assurez-vous également de vous identifier correctement pour que l'on sache qui écrit le texte. Et n'oubliez pas d'appuyer sur la touche ou sur le bouton *Reply*, répondre, pour que votre commentaire puisse être enregistré.

Je ne sais pas si l'équipe de soutien a des précisions à ajouter ? Je crois n'avoir rien oublié. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que l'on devrait évoquer pour les nouveaux arrivants du GAC ? Et si le

processus est clair, nous pouvons donc passer au vif du sujet.

Nous devons identifier quels sont les sujets que nous souhaitons incorporer dans le communiqué. Quels sont donc les sujets que nous voulons incorporer ?

Je me souviens que nous avons parlé des procédures pour des séries ultérieures, que l'on voulait ajouter dans la section « Sujets d'importance pour le GAC ».

Avant de vous donner la parole, Benedetta, je voulais attirer l'attention des collègues sur le fait que nous divisons le communiqué. Je vois le communiqué déjà sur l'écran. En général, nous divisons le communiqué en plusieurs sections.

La première section, c'est une introduction. Ensuite, nous avons une section consacrée à nos réunions bilatérales, à nos activités intersessions et nos activités avec les différentes unités constitutives. Ensuite, il y a une section pour les affaires internes, des changements au niveau des membres, toute question en lien avec des élections, par exemple. Et ensuite, nous arrivons donc aux questions d'importance pour le GAC où nous faisons état des discussions que nous souhaitons soumettre à la considération de la communauté, et bien sûr, que nous voulons adresser au Conseil d'administration. Ici, c'est un petit peu l'idée de partager ce que nous pensons avant de passer à l'avis formel.

Benedetta. Ah, non. Rob. Est-ce que vous pouvez passer à la partie Groupe de travail ? Vous voyez ici les trois groupes en fonctionnement. Est-ce que c'est correct ? Je pose la question parce que je ne vois pas le groupe consacré aux régions faiblement desservies. Est-ce que ce groupe est toujours actif ?

Oui, vous pouvez trouver la liste des groupes de travail actifs sur le site Web du GAC. Ces trois groupes de travail sont ceux qui ont fait des rapports ou qui ont présenté des rapports aux membres du GAC. C'est pour cela qu'il n'y en a que trois dans cette section.

Merci le Paraguay.

Nous avons donc des questions d'importance pour le GAC. Ce sont des questions par rapport auxquelles on discute avec le Conseil d'administration à travers le groupe d'interaction, le comité d'interaction entre le Conseil et le GAC. À travers cela, on essaye d'indiquer au Conseil d'administration quelles sont les questions qui pourraient faire partie de l'avis du GAC.

Ensuite, Benedetta, s'il vous plait, si vous pouvez faire défiler le texte. Nous avons une section qui concerne l'avis du GAC au Conseil d'administration. C'est ici que nous devons nous mettre d'accord par rapport à tous les mots et à toutes les sections, parce que c'est l'avis que nous adressons au Conseil d'administration. Et c'est sur cela que le Conseil d'administration vote, puisqu'il s'agit d'un avis consensuel du GAC.

Si le Conseil d'administration ne suit pas cet avis, cela déclenche la mise en œuvre d'une disposition du statut de l'ICANN, où il faut qu'il revienne vers le GAC pour trouver une solution mutuellement acceptable. C'est pourquoi cette section est très spécifique, très particulière du communiqué.

Et si nous faisons défiler le texte, nous arrivons à la dernière section. Parfois, nous devons faire un suivi par rapport à d'autres avis que nous avons formulés. Ce n'est pas une section que nous utilisons toujours, mais parfois, lorsque l'on doit faire un suivi par rapport à d'autres avis. C'est là que nous mettons le texte. Et ensuite, la prochaine réunion, c'est la dernière section.

Comme vous le voyez, nous avons déjà commencé à remplir certaines sections du communiqué, celles qui sont les plus simples à faire. Le personnel de soutien a déjà complété la section concernant la prochaine réunion, le nombre de membres du GAC. Quand on parle des réunions bilatérales, nous ajoutons l'ordre du jour des discussions. Et donc il s'agit toujours de textes très simples. C'est assez direct comme démarche.

Ensuite, pour ce qui est des sujets d'importance pour le GAC, le suivi de l'avis du GAC et le communiqué et l'avis du GAC, ce sont les collègues qui proposent des textes. Et nous ajoutons également les différents rapports qui ont été présentés par les groupes de travail.

Désolée d’avoir passé aussi longtemps à expliquer ce processus. Mais je pense que c’était nécessaire pour les membres du GAC.

Maintenant, si nous passons aux questions d’importance pour le GAC, je vois qu’on a laissé une partie pour le système normalisé d’accès et de divulgation de données d’information, le SSAD « léger ».

Je vois un deuxième point concernant des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous avons reçu par rapport à cela un certain nombre de paragraphes.

Est-ce qu’il y a d’autres choses ? Très bien. Nous avons donc ces points que nous avons identifiés comme étant des questions d’importance pour le GAC. Et je vois que la partie concernant les procédures pour des séries ultérieures a déjà un texte. Et nous devrions donc identifier la personne responsable de ce texte de [EDPP]. Je vois qu’il y a déjà un texte qui a été proposé par Nigel, et il nous faut également quelqu’un qui puisse rédiger cette autre partie que vous voyez sur l’écran. N’hésitez pas à nous contacter.

Je vais m’arrêter ici. Je voudrais d’abord voir si je n’ai pas enfin oublié un thème ou un sujet que nous devrions aborder. Autrement, je voudrais demander qui se porte volontaire pour la partie concernant SSAD.

Nous espérons le texte. Nous attendons le texte du groupe, du

petit groupe de l'EPDP. Pardon, Vélmira. Allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE :
technique. Merci, Manal.

Pardon, il y a un problème

Je voulais juste mentionner quelque chose qui n'est pas lié à votre question. J'avais levé la main auparavant. Je voulais mentionner que pour ce qui est des responsables de la question de l'exactitude des données du WHOIS, que l'on a réfléchi sur ce thème et il faudrait considérer leur discussion sur l'importance de l'exactitude des données d'enregistrement.

Je crois que nous pouvons aborder ce thème encore une fois demain.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Bien. Parfait. Donc nous allons réserver cette place, selon la confirmation que l'on aura demain. Demain, il y aura aussi la réunion bilatérale avec le Conseil d'administration, où les choses deviendront plus claires probablement. Après la réunion avec le Conseil d'administration. Nous réservons donc un espace là. Fabien, ajoutons donc le texte concernant le SSAD « léger », un texte qui nous a été envoyé par les responsables du texte, de la question.

Je n'ai pas encore reçu de texte sur ce thème. Mais c'est ce que je comprends à partir de ce qui a été dit la semaine dernière et de ce dont on a parlé cette semaine.

Merci, Fabien, [et PDP] sur le mécanisme de protection de droits pour les OIG.

Je vois qu'il y a un texte que Nigel avait proposé au début.

Oui, le Nigéria.

NIGÉRIA :

Merci, Manal. Nous aurions peut-être besoin d'une clarification. Nous pourrions inclure la réunion avec la GNSO d'hier.

En fait, c'est une question plutôt que je pose.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci [Mistura]. Nous allons informer sur la réunion avec la GNSO. Mais cela se trouve dans la section précédente, où l'on mentionne les réunions bilatérales. C'est là que nous allons inclure l'information sur ces échanges. Merci beaucoup.

Oui. Merci donc, Benedetta. Nous avons donc identifié quatre thèmes et nous allons demander aussi s'il y a quelque chose qu'il faudrait inclure dans le consensus, l'avis de consensus pour l'ICANN.

Je vois que nous avons aussi l'exactitude des données d'enregistrement pour les gTLD.

Je vois Susan, et ensuite, Nigel, du Royaume-Uni. Susan.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Madame la Présidente. Cela concerne des thèmes d'importance.

Compte tenu de ces débats très enrichissants que nous avons eus cet après-midi, nous devrions parler de cette partie, de ce que nous allons inclure dans cette partie du communiqué. Donc je vous demande de m'excuser. Nous pourrions ajouter une autre section sur l'utilisation malveillante du DNS.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Susan. C'est intéressant. Oui, c'est bon. Maintenant, Nigel Hickson du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

J'allais proposer exactement la même chose concernant cet excellent débat que nous avons eu sur l'utilisation malveillante du DNS. Bien sûr, nous pourrions en parler demain avec le Conseil d'administration pour voir s'il faut l'inclure aussi dans l'avis. Mais je pense que cela doit être assurément inclus sous le titre des questions d'importance pour le GAC.

Il y a un commentaire que j'ai ajouté dans la partie concernant les OIG. Les spécialistes pourront me corriger. Mais je crois que c'était un thème important auparavant pour le GAC. Si l'on tient compte du fait qu'il se trouve avant la mention du conseil de la GNSO. Je pense que nous pourrions l'inclure aussi.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :
y.

Merci, Nigel. Oui, le Paraguay, allez-

PARAGUAY :

Un petit détail, Madame la Présidente.

Si nous revenons sur la partie des OIG, l'acronyme ne serait pas plutôt EPDP ou c'est un nouvel acronyme ? Parce que l'on voit--on lit EDPP. Non, je voulais juste m'assurer.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :
On a résolu.

Merci beaucoup, le Paraguay. Voilà.

Nous allons nous assurer de le corriger ailleurs, s'il le faut. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Je demande au personnel de soutien s'il y a une question ou un thème que je n'ai peut-être pas considéré ?

Voilà. Rob, oui, allez-y.

[ROB] : Excusez-moi, Manal, d’avoir levé la main dans la salle Zoom, mais je ne parvenais pas à ouvrir mon écran.

Aujourd’hui, plus tôt dans la journée, je crois que les présidents des différents SO et AC ont reçu l’information sur la résolution récente du Conseil d’administration concernant les revenus provenant de la vente aux enchères. Et le personnel voulait considérer, au moins au niveau des dirigeants, la possibilité de partager ce qui avait été mentionné sur ce thème, car ce serait peut-être intéressant de l’inclure dans le texte du communiqué.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Rob, d’avoir soulevé cette question. En général, je lis mon courriel à la fin de la journée. Et c’était pour les présidents des comités consultatifs et des organisations de soutien. Est-ce qu’on pourrait partager tout ça avec l’ensemble du GAC pour que nous ayons demain un accord concret pour inclure une mention de ce thème dans le communiqué ?

Bien. Je crois qu’il n’y a plus de questions à aborder aujourd’hui.

Domenico.

ITALIE : Serait-il possible d'inclure notre proposition sous la section des questions d'importance pour le GAC ? Pensez-vous que ce serait possible ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Oui, bien sûr, Dominico. Oui, nous allons inclure cela, parce que nous étions d'accord pour insérer une phrase disant sur quoi nous étions tombés d'accord.

Excusez-moi, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il fallait enfin réserver une espace pour ce faire.

Merci. Les Pays-Bas, maintenant, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Alisa Heaver, des Pays-Bas. Pendant la séance plénière, on avait dit que l'on allait enfin indiquer quelles étaient les priorités de l'ICANN. Je ne sais pas si cela se trouve déjà dans le texte du communiqué.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, excusez-moi. Je n'avais pas fait mention explicite, lorsque nous avons parlé des activités entre les unités constitutives et l'engagement ou la participation de la communauté. C'est là. C'était les réunions bilatérales.

Je crois donc nous finissons notre journée donc sur ce point. La journée a été assez intense aujourd'hui. Demain, nous commencerons à 9 h, heure de La Haye, 7 h UTC, avec notre réunion de l'ALAC, ensuite avec le Conseil d'administration.

Et je veux partager avec vous ceci. Nous avons reçu des brochures de l'école virtuelle de la gouvernance de l'Internet. Ils sont au fond de la salle. Si cela vous intéresse, veuillez prendre des brochures avant de quitter la salle, parce que cela sera disponible justement sur cette table qui est au fond de la salle.

Donc pour le reste, j'espère que vous pourrez vous reposer et que vous vous ferez un plaisir pendant le reste de la journée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]